

Appel à projets 2018

La transition écologique, ici et ensemble

Quand les collectifs d'acteurs locaux se mobilisent pour la transition écologique

Date limite de dépôt des dossiers : 11 avril 2018

Contexte

Les activités humaines, nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pèsent de manière significative sur l'environnement. L'Accord de Paris sur le climat de 2015 a montré la capacité de la communauté internationale à se mobiliser sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Le changement climatique, la rareté des ressources, la perte accélérée de la biodiversité et la multiplication des risques sanitaires environnementaux sont autant d'enjeux auxquels l'humanité doit répondre. La nécessité s'impose de faire évoluer les sociétés humaines vers des modes de vie post-carbone, écologiques et durables. En France, cette transition commence à être prise en compte dans les politiques publiques. Des initiatives émergent également des territoires, portées par des collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale. La Fondation de France, convaincue de l'efficacité de l'action menée collectivement, souhaite participer au développement de ces dynamiques territoriales.

Objectifs

Quel que soit le territoire concerné (rural, littoral, urbain, péri-urbain, montagnard...), et quelle que soit la thématique (énergie, climat, agriculture, alimentation, biodiversité, déchets...), la Fondation de France entend soutenir des projets qui :

- ont pour objet de concourir à la transition

écologique dans son ambition transformative et solidaire de la société. La transition écologique doit permettre l'évolution de la société vers de nouveaux modes de vie à travers la réappropriation sociale des défis environnementaux ;

- prennent la forme d'actions portant sur l'expérimentation, la mise en œuvre puis la diffusion de pratiques ;
- s'appuient, dans une dynamique collective, sur une large participation des citoyens et des parties prenantes du territoire. La Fondation de France fait le pari que c'est de cette large participation à une échelle locale que pourra naître un changement profond et durable des modes de vie.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des collectifs locaux organisés : associations, groupements, éventuellement petites collectivités. Ces organismes doivent avoir un ancrage local, en France (métropole et outre-mer), et être sans but lucratif ou à gestion désintéressée.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France prendra deux formes :

- un soutien financier annuel ou pluriannuel (3 ans maximum) pour les dépenses liées à la préparation et la mise en œuvre du projet ;

- un appui via :
 - la mise en interaction des porteurs de projet. Une Journée initiale, regroupement de tous les bénéficiaires de l'appel à projets, sera organisée après l'accord de soutien. Elle permettra de mettre en relation les lauréats afin de partager, à travers la diversité des initiatives, une culture commune d'implication pleine et entière. L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée ;
 - un dispositif SOS consultant qui permet à chaque projet financé de bénéficier de 1 à 3 jours d'appui technique, pour améliorer et renforcer la méthode et/ou les actions d'implication et de concertation entre les citoyens et parties prenantes. Cet appui sera octroyé sur simple demande du bénéficiaire.

Critères de sélection

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

1) concourir à la **transition écologique**

- le porteur de projet devra montrer en quoi son projet répond aux enjeux de la transition écologique ;

2) s'inscrire sur un **territoire** déterminé

- le porteur de projet devra montrer comment son projet est conçu par des acteurs du territoire au profit du territoire, et quels sont les résultats attendus à son échelle ;

3) favoriser l'**implication active** des citoyens et parties prenantes du territoire

- le porteur de projet devra détailler la stratégie choisie pour favoriser cette implication, notamment en :
 - identifiant les citoyens et parties prenantes qui sont à ce jour déjà mobilisés ainsi que les moyens qu'il est envisagé de mettre en œuvre pour mobiliser plus largement ;
 - indiquant à quel niveau d'implication des citoyens et parties prenantes le projet souhaite parvenir (sensibilisation, information, concertation, co-construction, négociation, co-décision) ;
 - précisant la progression de l'implication des citoyens et parties prenantes ainsi que les modalités du processus d'implication mis en œuvre.

En outre, le porteur de projet devra :

- montrer comment ces trois critères s'agrègent pour former un ensemble cohérent ;
- montrer la dynamique qui existe entre les différentes parties prenantes, en particulier la place des collectivités locales ;
- proposer des modalités de valorisation et de diffusion des résultats du projet, en particulier localement.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement ;
- les actions de participation à des procédures officielles de consultation de la population telles que prévues par la loi, si elles ne sont pas l'occasion de pratiques innovantes et/ou si elles ne s'inscrivent pas dans la durée ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes ou les dépenses d'investissement ;
- une typologie de projets que la Fondation de France a déjà soutenu par le passé de façon prolongée et significative (jardins partagés, ressourceries, etc.).

Glossaire

Citoyens : toute personne habitant du territoire.

Parties prenantes : l'ensemble des acteurs, individuels ou collectifs, qui, directement ou indirectement, participent à la vie du territoire et l'influencent.

Territoire : espace géographique faisant l'objet d'une appropriation politique, économique, sociale et culturelle par les groupes humains qui le constituent et qui cherchent à le valoriser par leurs actions.

Transition écologique : évolution des modes de vie vers de nouveaux modèles économiques et sociaux permettant de répondre aux grands enjeux environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

↳ Exemples de projets soutenus

Ressource co-gérée

Sur le territoire d'un bassin versant d'une rivière méridionale, existent de forts enjeux liés aux risques d'inondation mais également à la disponibilité de la ressource en eau. À l'initiative d'acteurs de l'environnement, en partenariat avec le syndicat d'aménagement hydraulique, des habitants sont invités à s'investir dans la gestion de la ressource en eau du bassin de rivière. Après une campagne de sensibilisation aux enjeux de l'eau et de large mobilisation, ils pourront participer à la co-construction d'un plan d'actions cohérent et socialement accepté de gestion de la ressource.

Village sobre

Dans une petite commune péri-urbaine, un projet cherche à transformer les usages et les modes de vie des habitants pour atteindre à terme la neutralité énergétique du village. La démarche est portée par une association environnementale et un groupe d'habitants engagés, conjointement avec la municipalité. Elle vise à intégrer les citoyens dans la co-construction et la mise en œuvre collective d'un plan d'actions concrètes et réalistes, pour la réduction de la consommation énergétique et l'auto-production d'énergies renouvelables.

Biodiversité sauvage

Sur un territoire rural dédié à l'élevage, le retour du loup exacerbe des intérêts opposés entre activités humaines et biodiversité. Le projet met en place tout à la fois un processus de dialogue entre les différentes parties prenantes et l'expérimentation de solutions permettant la cohabitation durable entre activités humaines et faune sauvage.

Informations utiles

- **Le programme Comedie** : site dédié à la concertation, la participation et la médiation appliquées à l'environnement et au territoire. Il propose de l'auto-apprentissage, des fiches exemples, des outils pratiques, etc. comedie.org
- **L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne** : réseau national des praticiens de la concertation, à la fois centre de ressources et plateforme d'échanges entre pairs. i-cpc.org
- **La participation citoyenne dans la planification et l'aménagement urbain durables**, cahier méthodologique de l'AEU2, édité par l'Ademe en décembre 2016 (184 pages). Il propose une présentation contextuelle et pratique de l'organisation, du pilotage et de l'animation de démarches participatives.

Comment répondre ?

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 11 avril 2018 à minuit.

Le dossier de candidature est à compléter en ligne sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*). **Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne.** Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les modalités de réponse sont précisées dans le dossier de candidature. Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des jurys d'experts entre juin et juillet 2018. Les décisions seront uniquement communiquées par écrit.

Toutes les informations concernant l'appel à projets se trouvent sur le site de la Fondation de France : fondationdefrance.org/fr/transition-ecologique

En outre, la Fondation de France organise deux sessions de webinaire en février et en mars pour présenter cet appel à projets et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les porteurs de projet. Les dates et les modalités pratiques seront communiquées dans le courant du mois de janvier sur le site de la Fondation de France.

Aide méthodologique complémentaire



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de l'appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux des pratiques du porteur de projet et à rechercher des solutions pour les réduire, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échanges de pratiques. Ex : actions sur les déplacements, sur la consommation d'énergie.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Environnement
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

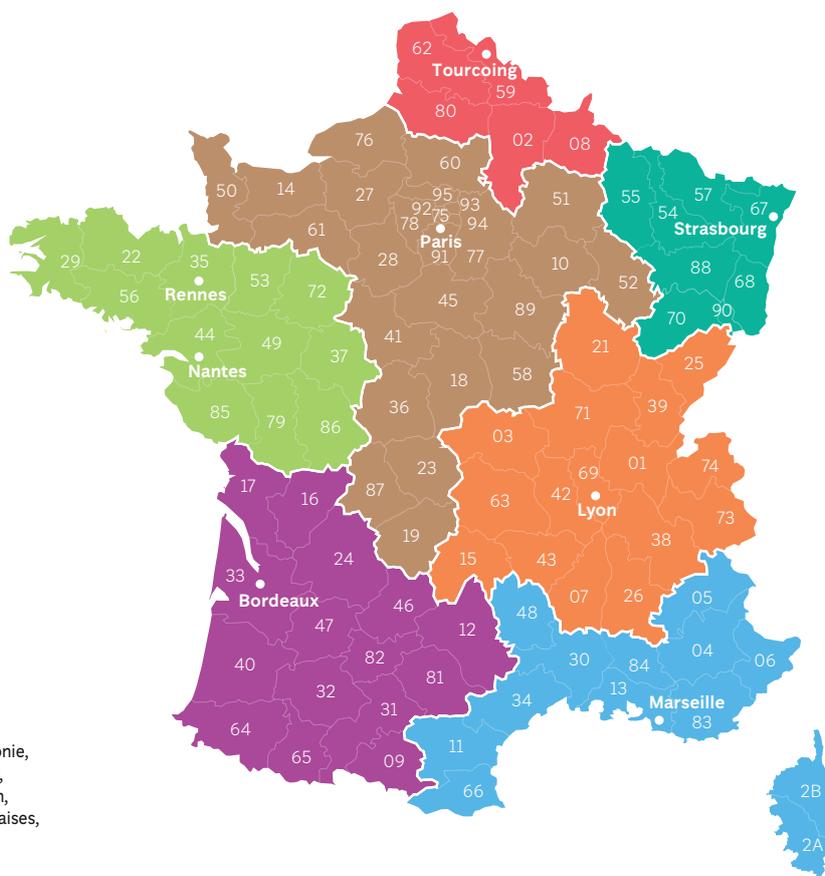
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.

Programme Environnement
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 18
E-mail : environnement@fdf.org



Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 828 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 160 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01

fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**